



Questions et réponses: La facilité européenne pour la paix

Bruxelles, le 13 juin 2018

La haute représentante Federica Mogherini propose aujourd'hui, avec le soutien de la Commission, une facilité européenne pour la paix (FEP).

La FEP est un fonds hors budget pour le prochain cadre financier pluriannuel, visant à prévenir les conflits, à préserver la paix et à renforcer la sécurité internationale à travers le monde, dans l'intérêt de nos concitoyens et de nos partenaires.

En quoi consiste la facilité européenne pour la paix?

La [facilité européenne pour la paix](#) (FEP) est une proposition de nouveau fonds hors budget, doté d'une enveloppe de 10,5 milliards d'euros, pour une période de sept ans coïncidant avec le prochain [cadre financier pluriannuel 2021-2027](#). Cette facilité permettra le financement de l'ensemble des actions extérieures ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense, menées au titre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Elle propose d'élargir le champ d'application des coûts communs pour les missions et opérations militaires relevant de la politique de sécurité et de défense commune, de contribuer à l'échelle mondiale aux opérations militaires de soutien de la paix menées par les partenaires et d'élargir la portée des actions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense, telles que les activités de renforcement des capacités pour les acteurs militaires, qui peuvent être menées au titre de la PESC.

Quelle est la valeur ajoutée de la FEP?

Le traité sur l'Union européenne (article 41, paragraphe 2, du [TUE](#)) n'autorise pas le financement sur le budget de l'Union européenne de dépenses afférentes à des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense. À ce jour, les missions et opérations militaires relevant de la PSDC de l'UE étaient financées exclusivement au moyen du mécanisme Athena et l'appui aux opérations militaires de soutien de la paix menées par les partenaires est actuellement limité aux opérations conduites par l'Afrique dans le cadre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

La FEP permettra de remédier aux limites de ces instruments. La FEP couvrira le financement des coûts communs d'opérations et de missions militaires de l'UE et permettra de soutenir les partenaires à l'échelle mondiale. Les activités de renforcement des capacités des acteurs militaires et la fourniture de formations, d'équipements et d'infrastructures seront activées au moyen de la FEP. Grâce à cette combinaison, l'UE sera ainsi en mesure de renforcer les capacités de ses partenaires à faire face aux crises, à prévenir les conflits et à promouvoir la stabilité de manière autonome.

Dotée d'un budget de 10,5 milliards d'euros pour une période de sept ans correspondant à celle du CFP, la FEP garantira la disponibilité de fonds de l'UE sur une base permanente, tout en permettant une réaction rapide aux situations de crise et la fourniture de toute autre aide d'urgence. L'objectif du mécanisme est donc de combler les lacunes dans la boîte à outils de l'UE, permettant à celle-ci d'en faire plus et d'agir plus rapidement. De cette manière, la FEP cherche à maximiser l'impact, l'efficacité et la durabilité de l'ensemble des actions extérieures de l'UE dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Comment la FEP sera-t-elle lancée?

La FEP émane d'une proposition soumise par la haute représentante, avec le soutien de la Commission. Elle serait instaurée en tant que décision du Conseil au titre de la PESC, ainsi que le prévoit l'article 30, paragraphe 1, du TUE.

D'où proviendra le financement de la FEP?

La FEP sera financée au moyen de contributions annuelles des États membres de l'UE, sur la base d'une clé de répartition du revenu national brut.

De quel budget sera dotée la FEP?

Le plafond de 10,5 milliards d'euros proposé pour la FEP sur une période de sept ans coïncidant avec le prochain cadre financier pluriannuel, soit 1,5 milliard d'euros par an, reflète les besoins sensiblement

accrus qui résultent de l'environnement extérieur de plus en plus complexe de l'UE.

La facilité européenne pour la paix remplacera-t-elle les instruments existants, tels que le mécanisme Athena ou la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique?

La FEP s'appuie sur la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et sur le mécanisme Athena et apporterait un soutien qui est pour l'heure en partie couvert par ces instruments de financement^[1]. La FEP continuerait donc à financer des opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique, comme l'AMISOM ou la force conjointe du G5 Sahel, tout en pourvoyant aux coûts communs des missions et opérations militaires relevant de la PSDC, qui sont actuellement financées par le mécanisme Athena.

En quoi diffèrera-t-elle d'autres instruments au titre du nouveau CFP?

La FEP est un fonds hors budget qui couvre les coûts qui ne peuvent pas être pris en charge par le budget de l'UE. D'autres instruments dans le domaine de la défense au titre du CFP (tels que le Fonds européen de la défense) contribueront à renforcer les capacités de défense des États membres, et donc leurs capacités générales.

Qui gèrera la FEP?

En tant qu'instrument de la PESC, sa mise en œuvre sera assurée par la haute représentante (HR), avec le soutien du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Aux fins de l'administration financière, la HR sera assistée du service des instruments de politique étrangère (FPI) de la Commission et d'autres services de celle-ci en cas de besoin.

Pour ce qui est de la gestion quotidienne, un comité de la FEP, composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la HR, administrera la FEP, notamment ses budgets et ses comptes.

Qui décide des programmes et projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de la FEP?

La FEP simplifierait et rationaliserait des modalités de financement précédemment différentes. Les actions financées par la facilité seront décidées par le Conseil ou par le Comité politique et de sécurité, se prononçant à l'unanimité sur la base de propositions émanant de la haute représentante.

Toutes les actions au titre de la FEP seront entreprises dans le respect absolu des obligations découlant du droit international, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et du droit humanitaire. Des mécanismes de suivi seront mis en place, le cas échéant.

Historique du dossier

La haute représentante/vice-présidente Federica Mogherini a lancé l'idée d'une «nouvelle facilité européenne pour la paix», financée et gérée conjointement avec les États membres, lors de son discours à l'événement [«Building on vision, forward to action: delivering on EU security and defence»](#) en décembre 2017. Cette nouvelle facilité permettrait à l'UE de mieux soutenir ses partenaires dans leurs efforts visant à faire face à des défis communs en matière de sécurité, soit en appuyant leurs opérations de maintien de la paix, soit en contribuant au renforcement des capacités de leurs forces armées afin de garantir la paix et la sécurité sur leur territoire national, ainsi que dans le cadre de missions et d'opérations militaires au titre de la PSDC.

La communication de la Commission européenne intitulée [«Un cadre financier pluriannuel nouveau et moderne pour une Union européenne qui met en œuvre ses priorités avec efficience au-delà de 2020»](#) du 14 février s'appuie là-dessus, en faisant référence à un «mécanisme de financement distinct doté d'environ 10 milliards d'EUR pour la période 2021-2027 [qui] renforcerait considérablement la capacité de l'UE de soutenir financièrement les opérations ayant des implications en matière de défense. Ce montant est à comparer aux 3,5 milliards d'EUR maximum pour la période actuelle.»^[1]

Pour en savoir plus

[Communiqué de presse: Un budget de l'Union pour l'avenir](#)

[Fiche d'information: la facilité européenne pour la paix](#)

[Site internet: Facilité européenne pour la paix](#)

[1] Il convient de faire remarquer que le chiffre de 3,5 milliards d'euros est une extrapolation du montant annuel maximum consacré à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et au mécanisme Athena au cours des dernières années, et non un montant de dépenses annuel moyen, qui serait plus faible.

[Maja KOCIJANCIC](#) (+32 2 298 65 70)

[Esther OSORIO](#) (+32 2 296 20 76)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)